

Le Canada et l'Afrique

CA1
EA965
C11
#18, oct/83
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01031320 6

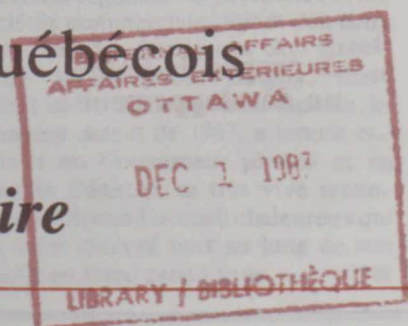


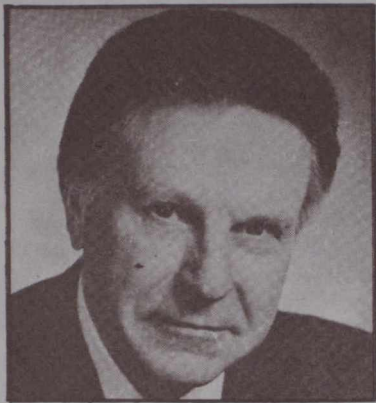
Etudes universitaires
Le Centre multiculturel afro-québécois

Supplément :

Les Canadiens de race noire

Trimestriel, Numéro 18, Octobre 1983





**A propos des droits
de l'homme :**

**A propos du commerce
international :**

**A propos de l'aide
au développement :**

Ils ont dit...

**L'Honorable Allan
J. MacEachen,**
vice-premier ministre et secrétaire
d'Etat aux Affaires extérieures du
Canada.

Le Canada est déterminé à jouer un rôle efficace et responsable dans la protection internationale des droits de la personne. Nos politiques se fondent sur la compassion que tous les Canadiens éprouvent à l'égard des personnes désavantagées et menacées. Elles reflètent un héritage qui a toujours privilégié les droits et les libertés, et que partagent plus de 350.000 personnes déplacées venues chez nous ces quarante dernières années à la recherche d'un pays où les droits de la personne sont respectés et honorés.

En tant que nation fortement tributaire du commerce extérieur pour son bien-être économique, le Canada, à l'instar des pays en développement, a un intérêt vital à assainir l'environnement commercial international. Nous reconnaissons pleinement le rôle important que le commerce peut jouer dans le développement économique, et nous sommes vivement conscients de la nécessité de garantir des niveaux adéquats de recettes d'exportation dans les pays en développement aux prises avec un lourd fardeau de la dette.

Au fil des ans, le Canada a fait des efforts soutenus pour ouvrir davantage son marché aux exportations des pays en développement. Le gouvernement canadien s'est engagé à proroger d'une autre période de dix ans son système généralisé de préférence (SGA), qui doit expirer en 1984. Depuis la CNUCED V, un grand nombre de produits ont été ajoutés à notre liste couverte par le SGP, et des taux de droits préférentiels ont été appliqués à un certain nombre de produits. Les exportations des pays les moins avancés jouissent maintenant de l'entrée en franchise en vertu du SGP, et les dispositions touchant les règles d'origine ont été libéralisées.

Nous restons décidés à accroître le niveau de l'aide publique canadienne au développement de façon à y affecter 0,5% de notre PNB d'ici 1985, et à faire les meilleurs efforts pour atteindre le 0,7% d'ici 1990. Nous nous en tenons toujours à notre engagement pris à la Conférence de Paris de consacrer, dans les années qui viennent, 0,15% de notre PNB à l'aide aux pays les moins avancés.

Le Canada et l'Afrique



Coopération canado-ivoirienne :

Le Président Félix Houphouët-Boigny au Canada

A l'invitation de Son excellence le Gouverneur général du Canada et de Mme Edward Schreyer, Son Excellence M. Félix Houphouët-Boigny, Président de la République de Côte d'Ivoire, accompagné d'une importante délégation ministérielle, a séjourné au Canada du 15 au 17 juin 1983.

Le chef de l'Etat de la Côte d'Ivoire a eu, au cours de son séjour en terre canadienne, des entretiens avec le Gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, ainsi qu'avec le Très Honorable Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre, et l'Honorable Charles Lapointe, alors ministre d'Etat aux Relations extérieures. Le président a aussi été reçu par le Premier ministre du Québec, M. René Lévesque, et par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

La visite du président Houphouët-Boigny, doyen des chefs d'Etat africains et grand artisan du mouvement des indépendances africaines du début des années '60, se voulait avant tout le reflet de l'excellence des relations bilatérales qu'entretiennent la Côte d'Ivoire et le Canada. Le président ivoirien a pu aborder notamment, avec le Premier ministre Trudeau, les grands thèmes du dialogue Nord-Sud et plus particulièrement, la question de la stabilité des prix des matières premières. La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du Tiers monde, a grandement souffert de la chute des cours internationaux du café et du cacao dont elle est un des plus importants producteurs. Le président ivoirien a tenu à rappeler à son interlocuteur canadien que de telles fluctuations constituaient une menace à la stabilité du monde occidental.



● En haut : Le Président Félix Houphouët-Boigny, accueilli à son arrivée au Canada par le Gouverneur général Edward Schreyer.

● En bas : Un entretien détendu avec l'Honorable Charles Lapointe, alors secrétaire d'Etat aux Relations extérieures.

Son Excellence, M. Houphouët-Boigny a d'autre part abordé la question de la sécurité du continent face aux tentatives répétées de destabilisation de la part de certains ennemis de l'Unité africaine.

Quant à la position canadienne sur le sommet francophone qui lui a été exposée par l'Honorable Charles Lapointe, le chef de l'Etat ivoirien y voit un intérêt certain dans la mesure où un tel forum permettra de traiter de questions politiques et économiques internationales ainsi que de problèmes relatifs au développement.

Lors d'une rencontre élargie avec un certain nombre de ministres ivoiriens et canadiens, le président ivoirien et le Premier ministre canadien ont abordé, notamment, la volonté canadienne de faire progresser les relations commerciales entre les deux pays par la création d'entreprises conjointes canado-

ivoiriennes dans le cadre du programme de coopération industrielle.

Pour marquer de façon concrète la volonté des deux pays de promouvoir leurs échanges commerciaux, le ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, Son Excellence M. Siméon Aké et l'Honorable Charles Lapointe ont procédé à la signature d'un traité de double imposition ayant pour effet de clarifier le cadre fiscal régissant les personnes et les sociétés commerciales ayant des activités dans les deux pays. Son Excellence M. Houphouët-Boigny, dont c'était la deuxième visite au Canada, la première datant de 1967, a tenu à exprimer au Gouverneur général et au Premier ministre, sa très vive reconnaissance pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé tout au long de son séjour en terre canadienne. ■



«Action convergente»

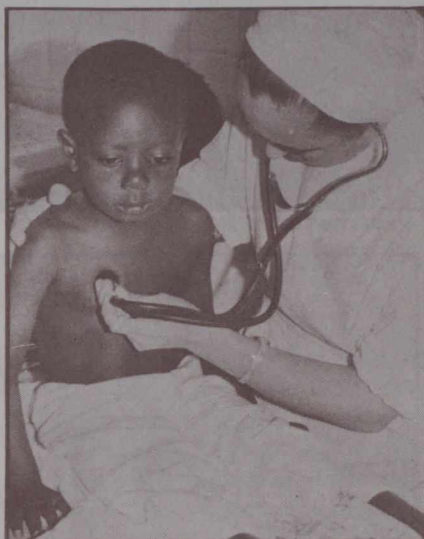
*Nouvelle politique d'aide
de l'Agence canadienne de développement international*

IL y a plus de quatorze ans, en septembre 1968, le gouvernement canadien créa un nouvel organisme, l'Agence canadienne de Développement international, et lui désigna comme principale tâche de soutenir les efforts de développement dans différentes parties du monde. Ce qui résulta de cette décision constitue aujourd'hui un chapitre important dans l'histoire récente du Canada et démontre comment le Canada est relié au reste du monde.

Le souci des sortes des autres a des racines profondes au Canada : églises et divers groupes non-gouvernementaux œuvrent depuis un siècle déjà dans les pays du tiers-monde. Les engagements officiels furent entrepris à la fin de la deuxième guerre mondiale lorsque le Canada contribua aux efforts de reconstruction de l'Europe par le biais des agences spécialisées des Nations Unies. Mais c'est en 1950 lorsque le Canada accepta de soutenir le Plan Colombo que ces engagements prirent la forme que nous appelons aujourd'hui la coopération au développement.

Le budget de l'ACDI a augmenté rapidement au cours des ans : des millions de dollars canadiens en 1950, il est monté à 297 millions en 1967 et atteint le chiffre record de 1,2 milliard de dollars canadiens en année fiscale 1980-81.

Depuis 1980, l'ACDI est en voie de modifier en profondeur sa stratégie politique dans les pays en développement. La nouvelle stratégie appelée «action convergente» est conçue par l'actuel sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Marcel Massé et vise une aide au développement par pays. Elle implique parallèlement un remaniement -actuellement en cours- des instances à l'intérieur de l'ACDI. Le vice-président des programmes bilatéraux a déjà été remplacé par quatre sous-directeurs chargés chacun d'une grande région du tiers-monde (Asie, Afrique anglophone, Afrique francophone, Amérique latine, Antilles). Ces directeurs généraux supervisent les di-



recteurs de programme pour chaque pays où l'ACDI entreprend des projets avec le gouvernement local.

A présent, l'ACDI se composait de grands secteurs qui répondaient des crédits votés par la Chambre des Communes du Canada : aide bilatérale directe au développement, aide multilatérale, aide alimentaire directe ou indirecte, aide «spéciale» et aide humanitaire.

Les organismes non-gouvernementaux (ONG) jouent le rôle vital pour



véhiculer «au bon port» l'aide accordée par l'ACDI aux pays du tiers-monde. Ils sont nés bien avant l'ACDI et sont restés assez indépendants vis-à-vis de cet organisme. Les ONG tels que Conseils des Eglises, Oxfam, Développement et Paix et SUCO travaillent en étroite collaboration avec les ONG locaux et ont une connaissance directe, peu bureaucratique, du milieu dans lequel ils œuvrent. Le rythme de croissance des subventions qui étaient de l'ordre de 80 millions de dollars en 1982, devait augmenter de quelque 20 pour cent par année pour les prochaines années.

Chaque année, le Conseil des ministres canadien décide des grandes catégories dans lesquelles les pays du tiers-monde sont classés : pays «prioritaires», pays à revenu moyen et pays dont l'admissibilité à l'aide publique est répartie en raison de 75 % dans les pays prioritaires (aux premiers rangs sont le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, et le Sri-Lanka, le Kenya, la Tanzanie et le Cameroun) et 20 pour cent dans les pays à revenus moyens (Nigeria, Barbade, Trinidad, Algérie, etc.).

La coopération canadienne en Afrique francophone a été caractérisée par deux aspects : multiplication des efforts pour aider les pays les plus pauvres et concertation dans le domaine du développement rural intégré. Cette double orientation sera maintenue pour obtenir un équilibre dans l'assistance aux pays pauvres et aux pays à revenus moyens.

Le projet de développement rural dans plusieurs pays du Sahel et au Rwanda témoignent de cette double préoccupation. Dans ce secteur, le nombre de projets n'a cessé d'augmenter au Sénégal, au Cameroun et au Zaïre. Il en est de même avec les transports et les communications qui ont été le secteur le plus important avec les travaux d'élargissement du port de Douala, du chemin de fer trans-camerounais, de Régie Abidjan-Niger et du réseau routier de la Haute-Volta.



Etudes universitaires

Les universités québécoises et les étudiants africains

LA province de Québec compte sept universités dont quatre (Laval, Montréal, Sherbrooke et l'Université du Québec) utilisent le français dans leur travail et leur enseignement et, trois universités anglophones (McGill, Concordia, Bishop). Dans le cadre de ce survol du système éducatif au Québec, il ne sera retenu que la participation des étudiants africains dits d'expression française et originaires d'une vingtaine de pays.

Université du Québec

Institut Armand-Frappier

531, boulevard des Prairies
C.P. 100, L-D-R.
Ville de Laval, Québec, Canada
H7N 4Z3

Profil universitaire

Les Québécois qui accèdent aux études universitaires présentent le profil suivant : ils ont reçu un enseignement primaire et secondaire qui s'échelonne sur une période de onze années, suivi d'un programme d'études préparatoires d'une durée de deux années dans un collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Ils cumulent donc treize années d'études à leur entrée à l'Université, une de plus que pour le profil du baccalauréat français. De plus, au cours de ces deux années de GEGEP, l'étudiant qui veut entrer à la Faculté des sciences appliquées devra faire plus de cours dans le domaine des sciences et des mathématiques que celui voulant entrer par exemple à la Faculté de Droit. Au Québec, les universités détiennent une charte privée, sauf une, relevant du ministère de l'Éducation, l'Université du Québec, qui compte six campus et que l'on retrouve dans les villes suivantes : Montréal, Trois-Rivières, Hull, Chicoutimi, Rimouski et Rouyn. Chacune des grandes universités établit ses propres normes d'admission. Ainsi un étudiant peut être appelé à

compléter ou à enrichir son profil académique avant d'être admis à un programme spécifique.



Université du Québec

École nationale d'administration publique

945, avenue Wolfe, Sainte-Foy
Québec, G1V 3J9

Programmes et grades

La grande majorité des universités offre un éventail des plus variés de programmes préparant à un grade universitaire de premier, deuxième ou troisième cycle. Ces programmes, pour n'en mentionner qu'une infime partie, vont de l'administration des affaires au théâtre, des mathématiques à la médecine vétérinaire, des études d'ingénieur aux sciences économiques, de l'anthropologie aux sciences de l'eau, etc.

La nomenclature des grades au Québec et en Afrique peut parfois prêter à confusion. Nos diplômes de premier cycle universitaire portent la dénomination : bachelier ès-arts (en économie, en études anglaises etc.) et bachelier en sciences (en géographie, en biochimie etc.) et exigent trois années d'études universitaires après le CEGEP pour un total de seize (16) années d'études. Ce qui correspond à la maîtrise dans le système d'enseignement dit français. Par ailleurs, les bacheliers en ingénierie doivent compléter quatre années d'études après leur entrée à l'université pour détenir un total de dix-sept (17) années d'études.

Quant aux grades du deuxième cycle, ils portent le titre : maître ès-arts (en économique, en études anglaises etc.) ou maître ès-sciences appliquées (génie civil, électrique, etc.) et on retrouvera bien d'autres grades spécifiques tels que maître en environnement, maître en fiscalité, maître en éducation, etc. L'obtention de ces grades exige de trois à quatre sessions

universitaires (une année et demie ou deux) selon le contenu des programmes.

Quant au troisième cycle, le doctorat, son grade se libellera comme «Philosophiae doctor» (Ph.d.) et exigera de six (6) à huit (8) trimestres.

Les mêmes mots et les mêmes sigles ne recouvrent pas nécessairement la même réalité d'un continent à l'autre. Ainsi, la maîtrise de la filière universitaire française est délivrée au terme du deuxième cycle (seize années de scolarité), alors que la maîtrise des Cultes de Sciences appliquées du Québec est délivrée au terme du deuxième cycle, soit après dix-neuf (19) années de scolarité.



UNIVERSITÉ
DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec J1K 2R1

Régime d'études

Le programme normal de cours d'un étudiant à plein temps au niveau du baccalauréat ès-arts ou ès-sciences comprend cinq matières étudiées simultanément, chacune comportant un minimum de trois heures de cours par semaine. A cela, il faudra ajouter, selon les disciplines, deux heures de conférences, trois heures ou plus de laboratoires par semaine. Le tout est comprimé en cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. Les étudiants peuvent utiliser les nombreuses facilités de la Bibliothèque générale pour leurs recherches, essais, mémoires ou thèses. Non seulement des milliers de volumes sont à leur disposition mais ils ont accès à plusieurs banques bibliographiques ou statistiques via le système informatique, sans oublier un personnel spécialisé qui les conseillera.

L'année universitaire, au Québec, consiste en deux sessions ou «semes-



tres» d'environ quatre mois chacun, du début de septembre à décembre et de janvier à avril avec un congé d'une dizaine de jours à Noël. Cependant, les universités offrent aussi des programmes en intersession intensive en mai-juin et juillet-août. Certaines universités canadiennes offrent un régime d'enseignement à l'année longue avec une troisième session de mai à août. La rentrée universitaire normale se fait en septembre avec des exceptions pour janvier.

Un autre type de régime universitaire est aussi réalisé par certaines facultés à l'Université de Sherbrooke. Elles offrent des programmes qu'il est convenu d'appeler «coopératif», alors qu'il y a alternance des études à plein temps sur le campus, durant une session, avec un emploi à plein temps assurant une expérience pratique de travail (avec rémunération) au cours de la session suivante. Ce régime prolonge normalement de quelques mois la durée des programmes d'études.

Normes d'admission

Quant à l'admission, chacune des universités établit ses propres normes. Ainsi, il n'existe pas d'épreuve d'entrée sauf dans les grandes écoles de formation professionnelle qui pourront exiger des épreuves spéciales d'aptitudes. La seule possession du diplôme du niveau précédant l'entrée universitaire, au Québec, le diplôme d'études collégiales (DEC) — n'assure pas l'admission universitaire. Habituellement, chaque faculté ou département indiquera qu'elles sont les notes académiques qu'elles accepteront pour les fins de l'admission. De plus, certains programmes sont contingentés pour des fins pédagogiques ou de marché du travail.

Toutes les universités du Québec admettent des étudiants d'autres pays. Le profil du candidat sera étudié en fonction de ses études antérieures, de ses résultats académiques et des contraintes propres au programme auquel il souhaite s'inscrire. Dans certains cas, on pourra demander à l'étudiant de compléter une année de plus dans son pays ou on lui offrira un programme enrichi au Canada.

Bien sûr, les exigences pour entrer aux deuxième et troisième cycles s'avèrent plus rigoureuses et on attend l'excellence du candidat.

Frais de scolarité

L'étudiant étranger qui souhaite entreprendre des études au Canada pourra consulter, à notre ambassade dans son pays, la brochure «Etudes au Canada : renseignements à l'intention des étudiants étrangers» qui leur indiquera les formalités à suivre. Il doit être aussi très clair pour l'étudiant que les frais de scolarité et de séjour impliquent des déboursés élevés. Six provinces, dont le Québec, exigent des droits de scolarité plus élevés pour les étudiants des autres pays que les droits exigés des Canadiens. Il faut réaliser que les universités, même si elles sont privées, reçoivent près de 90% de leur revenu de l'Etat.



Cité universitaire,
Québec
S I K 7 P4

Au Québec, les nouveaux étudiants étrangers paient 4.350 dollars en frais de scolarité par année. A ceci, il faut ajouter les autres dépenses : manuels, fournitures, assurances, logement, alimentation, transports et loisirs. Ce qui additionnera un autre 4.000 dollars par année selon la structure des prix dans la ville universitaire où l'étudiant s'inscrira et selon la qualité des services qu'il voudra se donner. Il faut bien comprendre que l'étudiant boursier couvre bien tous ses coûts académiques et de pension avec les indemnités qu'il reçoit. Cependant, l'étudiant qui entre dans le réseau universitaire à ses frais personnels doit prévoir sérieusement son budget. Par ailleurs, une dizaine de pays d'Afrique ont signé une entente avec le gouvernement du Québec pour fixer les frais de scolarité de leurs ressortissants au Québec au même niveau que les frais de scolarité de l'étudiant québécois soit entre 465 et 650 dollars par année.



Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Les bourses

Les universités offrent des bourses de recherche aux deuxième et troisième cycles sur la base du mérite scolaire ou d'un concours. Quant à l'étudiant étranger, il doit compter, aux trois niveaux universitaires, sur ses propres sources de revenus, soit familiales, soit autres qu'une bourse de son pays ou d'une bourse des agences des Nations-Unies (par exemple FAO, BIT, PNUD, ONUDI, UNESCO) ou encore de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ou du ministère des Affaires intergouvernementales et du ministère de l'Éducation du Québec. Au cours de l'année 1982-83, l'ACDI a compté à son actif environ mille deux cents boursiers répartis dans les universités des dix provinces du Canada (si on inclut les boursiers du Programme du Commonwealth). Le gouvernement du Québec offrait aux ressortissants des pays de l'Afrique francophone 150 bourses/toutes catégories. L'étudiant qui souhaite postuler une bourse de son pays ou d'une agence internationale doit présenter sa demande à son gouvernement. Le régime des bourses fait habituellement l'objet d'ententes bilatérales et les bourses sont accordées par les pays à leurs ressortissants et non directement d'une agence à un individu.

L'accueil et le campus

Les étudiants d'Afrique qui arrivent au Québec pour y parfaire leur formation, reçoivent un accueil chaleureux dès leur arrivée à l'aéroport Mirabel où un service spécial les oriente vers le campus universitaire de leur choix. Sur le campus, le service aux étudiants les guide dans toute la panoplie des services offerts à l'Université : service de résidence, de santé, de cafétéria, d'orientation-psychologie, de librairie, de banque et pour leur donner les indications pour s'y retrouver auprès de



leur faculté et des circuits en ville. L'étudiant peut opter pour se loger sur le campus, en chambre simple ou double, à des prix très abordables ou se louer un appartement seul ou avec des amis en milieu urbain.

La rentrée universitaire se fait, selon les facultés, dans les derniers jours du mois d'août ou les tous premiers jours de septembre. Le climat tempéré et agréable à cette époque de l'année permet une transition heureuse pour l'étudiant du Sahel qui devra affronter les rigueurs de l'hiver québécois, sa neige et son froid de décembre à avril. Mais avec les chaussures et les vêtements appropriés, on ne peut pas réellement craindre cette période de l'année. Tous les étudiants africains, ou presque, s'accommodent très bien de nos hivers et plusieurs pratiquent nos sports favoris, le patinage et le ski. Les campus disposent d'installation sportive propre où l'étudiant peut exercer une foule d'activités physiques : natation, althérophilie, tennis, athlétisme, soccer, etc.

De plus, l'étudiant se retrouve vite membre de l'Association générale des étudiants et de l'Association des étudiants africains. Il participe à la vie de ces organisations et aussi à la vie sociale et culturelle de son université et de sa ville d'adoption. Il existe sur certains campus des familles d'accueil qui reçoivent les étudiants étrangers pour leur faire partager les fêtes traditionnelles de notre société et de solides amitiés se nouent ainsi.



Université de Montréal
Direction des communications
C.P. 6128, succursale A Montréal
(Québec) Canada H3C 3J7

Coopération universitaire

Les universités admettent les étudiants étrangers aux trois niveaux d'études : baccalauréat spécialisé (de 3 ou 4 années), maîtrise et doctorat. Les sciences, l'administration, l'ingénierie et les sciences sociales (économie, sociologie, etc.) attirent le plus d'inscriptions des étudiants étrangers. Les thèses de recherche permettent d'appliquer les théories et les modèles aux problématiques africaines et créent un intérêt de coopération entre

nos universités et celles de l'Afrique. De très nombreux protocoles d'entente, d'échange et de coopération existent entre les universités des deux continents. Ces protocoles permettent la venue d'étudiants, de professeurs ou l'échange de services. Des programmes de collaboration universitaire sont aussi soutenus financièrement par l'ACDI ou le CRDI. Mentionnons simplement quelques ententes : l'Université de Montréal auprès du CESTI à Dakar et l'Ecole polytechnique à Thiès, l'UQAM au Maroc, Laval au Zaïre et le jumelage des universités de Montréal et Laval avec l'Ecole de médecine sociale et prévention de Sousse en Tunisie, pour former des spécialistes en santé communautaires, et bien d'autres encore.



Ecole des Hautes Etudes Commerciales
5255, avenue Decelles Montréal
CANADA H3T 1V6

Réalisations

Les étudiants ont la possibilité de faire publier leurs articles dans la revue «Présence Francophone» ou de présenter des communications aux congrès scientifiques. Ainsi Paul Hakizabera du Rwanda, présentait dans le cadre de sa recherche sur les propriétés de transport électrique de SnSe^2 entre 7,5 k et 300 k, ses résultats d'analyse au Congrès de l'Association canadienne des physiciens à Halifax en 1981. Récemment, Longo-Mutombo Vangu-Lutete du Zaïre déposait et soutenait, avec excellence, sa thèse de doctorat sur l'«élargissement des perspectives d'aménagement forestier dans les tropiques humides : cas du Zaïre». C'est là un document important dont s'est inspiré l'ACDI dans son programme d'appui au Zaïre. Cette analyse met en évidence d'abord le développement de la sylviculture paysanne et débouche aussi sur l'importance du couvert forestier pour l'Afrique. A partir de là, on peut s'engager dans la voie de la prospective et bâtir plusieurs scénarios de développement.

Une autre réalisation qui attire l'attention est celle du Dr. Muamba du Zaïre qui tout en poursuivant ses étu-

des de maîtrise s'est vu invité fréquemment pour prononcer des conférences relatives aux maladies tropicales chez les bovins. Les liaisons d'échanges de connaissances entre les recherches en milieu africain et canadien se révèlent aussi dans les travaux de Alexis Ndirwami du Rwanda qui, après avoir isolé chez lui des produits à partir de plantes médicinales (médecine traditionnelle) s'engage dans les laboratoires du Dr. Pierre Deslongchamps dans la synthèse organique et axe sa recherche sur les alkylations contrôlées par les effets stéréo-électroniques.

Luc Dangwe du Cameroun vient de compléter sa maîtrise en coopération avec comme mémoire terminal une réflexion-programme sur «La pertinence d'établir un réseau de coopératives d'épargne et de crédit dans le département du Mayo-Danay».

Un gradué en mathématique, Gaston Ngurekata de la R.C.A., s'est vu décerner son Ph.D. avec une mention d'excellence. Sa thèse portait sur l'optimisation. Malgré le fait que la majorité des grandes entreprises nord-américaines lui aient offert un emploi, il retournait dans son pays où déjà il occupe le poste de vice-recteur à l'Université de Bangui.

Fodé Koumaré du Mali, auteur de «L'exploration des effets éventuels de la dispersion des contextes de formation à l'étranger sur des cadres en situation de travail : référence au cas malien», soutenait cette thèse de doctorat de façon brillante devant un jury de professeurs et d'invités externes. Ses professeurs n'ont pas manqué de souligner la qualité exceptionnelle de son travail et le fait que sa performance supérieure dans ses études lui avait permis d'obtenir son diplôme plus vite que ses confrères universitaires.

De très nombreux exemples de ces réussites ou réalisations universitaires par des étudiants étrangers dans nos universités pourraient être étalés. Soyons modeste comme ils le furent et souhaitons que la collaboration universitaire internationale sensibilise ce milieu à l'interdépendance croissante de notre monde.

Jean-Guy Latulippe
Professeur agrégé



Un exemple à suivre

Union régionale des Caisses populaires de la Bougouriba

LA Bougouriba, ou département du sud-ouest, est située, comme son nom l'indique, dans la pointe sud-ouest de la Haute-Volta, en bordure de la Côte d'Ivoire et du Ghana. L'O.R.D. de la Bougouriba ainsi que les Caisses populaires de la Bougouriba n'ont d'autres limites que celles du département du sud-ouest qui a une population de 395.000 habitants répartis dans 1.100 villages totalisant presque 17.500 km².

Bien que très laborieuse, cette population entièrement rurale connaît de temps en temps des années maigres dues aux caprices des saisons et à certains maux : sécheresse, famine, incendies et autres calamités. L'entraide a une place importante dans ces organisations : des groupes de travail de tout genre se sont formés naturellement, ce qui nous montre que le proverbe qui dit que « l'union fait la force » ne date pas d'aujourd'hui. L'austérité, l'économie, la thésaurisation, les emprunts avec ou sans intérêt ne sont pas d'aujourd'hui non plus. Cet héritage, les populations de la Bougouriba sont en train de se concerter et de se sensibiliser pour l'améliorer. Elles semblent avoir trouvé la bonne voie pour se tirer d'affaire en adaptant à leur milieu l'expérience canadienne en matière de Caisses populaires.

En effet, il n'est pas défendu de copier les bonnes expériences des autres, et c'est ce qui fait que l'enthousiasme de certains responsables peut les conduire à l'échec car ils veulent aller trop vite sans avoir l'adhésion du groupe. Par contre, si le projet de développement est expliqué aux bénéficiaires qui l'acceptent, la mise au point sera plus facile car tenant compte des réalités du terrain.

Historique

En historique, disons que c'est depuis 1972 que la Bougouriba tire de l'expérience canadienne en matière de

coopérative ce qui lui semble bon pour son développement. Les premières campagnes de sensibilisation, menées par Michel Lagacé et ses acolytes voltaïques se sont terminées par un succès dû à trois raisons. La première est que les populations des localités touchées sont généralement réceptives et que la C.I.D.R.-France qui a précédé la Société de Développement International Desjardins (S.D.I.D.) a dû le constater lors de son intervention, vers l'année 1983, pour l'intensification de l'action d'animation et de développement rural.



● Dirigeants de l'Union régionale après une réunion avec le vérificateur canadien M. Marquis en décembre 1982.

La deuxième raison qui a milité en faveur du bon aboutissement, est l'expérience des « Credit Union » du Ghana dont les Dagari ont vu le fonctionnement à Girap^o et à Nandom. La troisième raison est le respect des structures locales en place ou protocole africain : visites aux autorités administratives, explication du projet aux chefs de terre, aux chefs des cantons, aux

chefs de village, à certains notables et individus influents et aux fonctionnaires du milieu concerné. En gros, ces étapes ont été respectées et des noyaux dans trois localités ont pris le relais de la sensibilisation, d'où naissance des trois premières Caisses populaires en 1972 : Diébougou, Dissin, et Koper. La tâche d'huile faisant son effet, Dano et Gaoua ont ouvert en 1974 leurs caisses, sont ensuite venues celles de Dolo et Kampti et 1981 a vu naître la Caisse populaire de Founzan, la huitième en dix ans. Toutes ces caisses se sont regroupées en Union régionale des Caisses populaires de la Bougouriba : U.R.C.P.B.


Définition et buts de la Caisse populaire

En partant de la définition qui dit que la coopérative est une association de personnes qui possèdent et contrôlent

SUPPLEMENT

Les origines des Canadiens de race noire

Peuple fondateur du Canada

■  «Pour les Noirs canadiens, l'étude de l'histoire des Noirs revêt une importance incontestable. Leur histoire est gravée dans la mémoire de leur groupe; elle reflète ce qui leur est arrivé et ce qu'ils ont fait, et elle influence leur façon d'agir présente et future. Tout peuple doit se pencher sur sa propre histoire pour se comprendre lui-même. Selon le mot d'un homme illustre, ceux qui oublient leur histoire, sont condamnés à la revivre...»

L'année 1978 marque le 350^e anniversaire de l'histoire relatée des Noirs au Canada. C'est une histoire qui remonte pratiquement à l'époque de l'établissement des Blancs et depuis ce temps-là, Noirs et Blancs ont contribué à la création du Canada. Il y a toutefois une distinction à faire du fait que le premier Noir qui aurait vécu au Canada était un jeune garçon de sept ou huit ans arrivé en 1628 comme esclave. Né au Madagascar, le premier Noir canadien fut amené par David Kirke lors de l'invasion de la Nouvelle-France et vendu à un habitant de la province de Québec. En 1633, on baptisa le jeune esclave qui prit le nom d'Olivier Le Jeune. Il semble qu'il passa sa vie comme domestique et il est probable qu'à sa mort, en 1654, il avait acquis le statut officiel d'homme libre.

Les circonstances de l'arrivée de Le Jeune n'indiquent pas qu'un commerce important d'esclaves aurait été inauguré au Canada, car à notre connaissance, aucun autre esclave noir n'a vécu en Nouvelle-France, avant la fin du XVII^e siècle. Mais à partir de ce moment-là, et jusqu'au début du XIV^e siècle, pendant la fondation des provinces actuelles de Québec, de Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, il y eut des esclaves

noirs en permanence au Canada. L'esclavage fait donc indéniablement partie de notre histoire; néanmoins, le fait que l'esclavage a toujours existé au Canada est l'un de nos secrets historiques les plus gardés (1).

Nombre d'esclaves et localisation

A cause de l'exemple des colonies florissantes de la Nouvelle Angleterre dont la prospérité était en partie attribuable à ses esclaves noirs, la Nouvelle-France exigea bientôt que des esclaves soient importés d'Afrique et des Antilles. Au moment de la conquête de l'Angleterre en 1759, plus d'un millier d'esclaves avaient débarqués en Nouvelle-France, d'après les archives. Environ la moitié d'entre eux vivaient à Montréal comme domestiques, et en général un seul maître ne possédait pas plus de deux ou trois esclaves à la fois. D'autres vivaient dans la forteresse française de Louisbourg où, par leurs aptitudes et leur travail, ils contribuèrent à protéger l'Amérique du Nord française. A cette époque, l'esclavage était moins répandu dans la partie anglaise du Canada, bien qu'il y eût des esclaves à Halifax depuis la fondation même de la ville en 1749, et que les premières ventes d'esclaves enregistrées y aient eu lieu dès 1752. En 1767, la Nouvelle-Ecosse comptait une population globale de 3.022 habitants, plus 104 esclaves dont la plupart vivaient à Halifax.

Avant 1783, l'esclavage était relativement faible sur le territoire du Canada tel qu'il se présente aujourd'hui, du moins sur le plan statistique. Mais, cette année-là, l'arrivée des loyalistes devait entraîner l'entrée d'au moins 2.000 esclaves dans le pays. Selon un document, en 1783, 1.232 esclaves furent amenés en Nouvelle-Ecosse (qui

Le Canada et l'Afrique

englobait alors le Nouveau-Brunswick) par des loyalistes blancs qui fuyaient les révolutionnaires américains victorieux en emmenant avec eux autant de biens que possible, y compris des esclaves. Les loyalistes amenèrent également environ 300 nouveaux esclaves dans la province du Bas-Canada, et 500 dans la province du Haut-Canada.

Abolition

Parmi les Nord-Américains britanniques, certains ont reconnu que leur société était esclavagiste et qu'il ne devrait pas en être ainsi. En 1793, un projet de loi sur l'abolition de l'esclavage fut présenté à l'assemblée du Bas-Canada, et fut ajourné sans avoir été voté. Plusieurs tentatives du même ordre connurent le même sort. Cependant, les tribunaux du Bas-Canada abolirent effectivement l'esclavage au moment où le juge en chef James Monk refusa d'user du pouvoir de l'Etat pour rattraper les fugitifs et où il déclara que l'esclavage était illégal (1880) (1).

Le 21 mai 1793, le lieutenant-gouverneur John Graves Simcoe proposa un projet de loi interdisant l'introduction de nouveaux esclaves dans le Haut-Canada et, en 1829, le Conseil exécutif de la Législature du Bas-Canada stipula que «l'état d'esclavage n'est pas reconnu par les lois du Canada...» Quatre ans plus tard, l'esclavage est officiellement aboli dans tout le Canada.

Les Noirs et la révolution américaine

Le premier mouvement migratoire important des Noirs des colonies américaines vers le Canada eut lieu pendant et après la guerre de l'Indépendance (1775-1783). Certains vinrent en tant que «propriété» de Blancs qui n'étaient pas seulement des loyalistes, mais aussi des esclavagistes. Ces esclaves restèrent en général auprès de leurs maîtres, étant donné que l'esclavage était à cette époque encore permis dans tout le Canada. Ils devinrent partie intégrante de presque toutes les communautés loyalistes mais, comme la majorité des loyalistes pratiquaient l'agriculture et que leurs terres n'étaient pas assez productives pour entretenir un nombre important d'esclaves, ils durent abandonner la pratique de l'esclavage dans les 20 ans qui suivirent leur arrivée.

Plus de 3.000 Noirs américains arrivèrent au Canada en tant qu'hommes libres. Nombre d'entre eux avaient été encouragés en sous-main par les Britanniques pour qu'ils fuient leur maître, ceci dans le but de saper l'économie américaine. Ils offrirent également la liberté aux esclaves s'ils acceptaient de combattre dans leurs rangs contre

les Révolutionnaires américains. A la fin des hostilités, ces Noirs vinrent s'installer au Canada. Parmi eux, figurait tout un corps d'armée, «The Black Pioneers» (les Pionniers noirs). Ces Noirs libres se considéraient comme des loyalistes et s'attendaient à être traités comme tels et bénéficier de l'octroi de terres, de ravitaillement et de grains pour trois ans (2).

Exode en Sierra-Léone

La majorité de ces Noirs s'installèrent en Nouvelle-Ecosse. Mais certains des Noirs américains et leurs enfants nés en Nouvelle-Ecosse connurent le désenchantement après leur arrivée et, en 1792, plus de mille d'entre eux participèrent au mouvement du «Retour en Afrique» et s'embarquèrent pour la Sierra-Léone. Les Marrons, groupe de Noirs venus de la Jamaïque, également déçus, les suivirent dans ce pays en 1880 (2).

Les Marrons

Le souvenir des Marrons est resté vivant en Nouvelle-Ecosse malgré la brièveté de leur séjour dans la province — quatre années seulement. En 1793, les Noirs d'Halifax organisèrent une fête à la citadelle en l'honneur des Marrons, et la légende veut que de nombreux Noirs de Nouvelle-Ecosse descendent des Marrons. Cela s'explique probablement par l'image que les Marrons ont créée, une image de dignité et de fierté. Après tout, les Marrons avaient très bien résisté à l'homme blanc; ils représentaient une sorte de *black power* (pouvoir noir) dont ni les armes anglaises, ni les prières du gouvernement de Nouvelle-Ecosse ne purent venir à bout. Bref, les Marrons ont été l'exemple vivant de la fierté des Noirs et de leur détermination à préserver un mode de vie distinct. Leur histoire a prouvé que c'était chose possible et leur héritage appartient à tous les Noirs de Nouvelle-Ecosse (1).

Etablissement dans les provinces maritimes

Les loyalistes qui décidèrent de rester s'établirent tout d'abord dans des communautés séparées dans le comté d'Annapolis, à Clements, sur l'île McNutt; dans le canton de Shelburne, à Tracadie; dans le comté de Sydney (aujourd'hui Guysborough), à Birchtown; dans le canton de Preston, comté d'Halifax; et dans d'autres régions. La plupart de ces tentatives de colonisation échouèrent en raison de l'insuffisance des terres octroyées et de la stérilité du sol. En conséquence, un certain nombre d'entre eux finirent par déménager afin de s'installer dans les villes de Preston, Tracadie et Halifax. La même chose se produisit le long

Le Canada et l'Afrique

de la rivière Nerepis, à Milkish et à Oroquaco, au Nouveau-Brunswick.

Une deuxième immigration de Noirs américains eut lieu durant la guerre de 1812. Là encore, elle fut fortement encouragée par les Anglais et fut dirigée, une fois de plus, vers la Nouvelle-Ecosse. Les navires britanniques qui mirent le feu à Washington transportèrent de nombreux réfugiés noirs dans cette province. De plus, tout citoyen américain désireux de s'établir en territoire britannique avait le transport gratuit. Certains esclaves fugitifs profitèrent de cette offre et c'est ainsi qu'à cette époque, 2.000 Noirs américains immigrèrent en Nouvelle-Ecosse. La plupart s'installèrent dans la région d'Halifax et plusieurs à Amherst et à Truro, ainsi que dans les régions du loch Lomond et du lac Otnabog, au Nouveau-Brunswick.

Dès le début, des problèmes surgirent, car le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse n'avait pas disposé d'assez de temps pour se préparer à recevoir cette immigration. Il en résulta des délais dans l'assistance et la distribution des octrois. En conséquence, il s'ensuivit une aggravation de la situation économique et du marché agricole. Presque tous ces immigrants souffrirent à court et à long terme de privations.

Pourtant, dès 1820, et pendant les 40 années qui suivirent, des esclaves noirs fugitifs traversent la frontière canado-américaine pour se rendre dans la province actuelle de l'Ontario. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres exacts, on croit savoir qu'en 1860, la population noire du Haut-Canada se chiffrait à 60.000 personnes, dont la plupart étaient des fugitifs ou les enfants de ceux-ci qui vinrent au Canada en suivant une filière d'évasion.

La plupart des fugitifs vinrent seuls et, durant les premières années qui suivirent la mise sur pied de la filière d'évasion, passèrent principalement par Detroit et Niagara pour s'installer d'abord près de la frontière. Par la suite, des communautés noires se formèrent dans des villes comme Welland, St.Catharines, Colchester, Windsor, Amherstburg, London, Chatham et Dresden, où leurs descendants vivent encore. Plus tard, principalement après 1850, après l'adoption par les Etats-Unis d'une loi sur les esclaves fugitifs qui rendit leur situation encore plus difficile dans les Etats du Nord, ils traversèrent le cours inférieur du Saint-Laurent pour se réfugier à Cobourg, Kingston et Toronto. Par la suite, des communautés noires se formèrent à Hamilton et à Montréal. Certains arrivèrent en groupes déjà organisés pour la mise en train de déve-

loppements communautaires, par exemple, à Dawn, Wilberforce et Elgin. On trouve encore des descendants de ces immigrants à North Buxton, près de Chatham (Ontario).

Ces premiers immigrants, installés dans le Haut-Canada, excellaient dans les métiers du bâtiment, les entreprises de services publics, l'agriculture et la pomiculture. Ils bâtirent leurs maisons, leurs écoles et leurs églises, dont beaucoup sont encore debout après plus de 150 ans.

Les migrations individuelles furent, en général, plus couronnées de succès que les migrations de groupe. Ces immigrants fondèrent des fermes et se lancèrent dans le commerce. Deux journaux, *The Voice of the Fugitive* et *The Provincial Freeman*, rédigés et publiés par des Noirs, exprimèrent les problèmes et les réalisations de la communauté noire du sud-ouest de l'Ontario.

Nombre d'entre eux prospèrent. Certains des Noirs qui étaient entrés au Canada durant cette période, retournèrent aux Etats-Unis pour combattre avec les Etats du Nord pendant la guerre de sécession. D'autres, enfin, rentrèrent aux Etats-Unis après la guerre lorsque tous les Noirs furent affranchis. On pense qu'environ un tiers des immigrants noirs d'alors revinrent s'établir aux Etats-Unis d'une façon permanente (2).

Les immigrants noirs

L'exode des Noirs vers les Etats-Unis, entre 1870 et 1920, a été principalement causé par le déni que l'on faisait de leurs compétences et par le refus de les faire bénéficier des avantages économiques à la suite d'une discrimination et d'une ségrégation rigides. Cependant, les paroisses de l'Association baptiste d'Amherstburg (Ontario) comptèrent un maximum de fidèles à différentes périodes entre 1870 et 1920. Le temple de la Première Eglise Baptiste de Windsor (Ontario) fut érigé en 1915 au coût de plus de 15.000 dollars, alors que la liste de ses membres actifs s'élevait à quelque 300 fidèles. Aujourd'hui, la valeur des biens de cette paroisse dépasse les 250.000 dollars et le nombre des fidèles est tombé à 120 ou 150 personnes. Les fidèles des autres paroisses noires de l'Ontario ont également diminué en nombre au cours du dernier demi-siècle.

Un certain nombre d'immigrants noirs américains se sont installés dans diverses régions de l'Ouest canadien. Dans les années 1850, les lois de la Californie commencèrent à restreindre les droits des Noirs affranchis et, en 1858, des Noirs commencèrent à arriver à Victoria en provenance de la Ca-

Le Canada et l'Afrique

lifornie. Les chiffres de l'époque indiquent qu'environ 600 Noirs immigrèrent alors et formèrent une colonie qui existe encore. Nombre des chefs de famille étaient des petits commerçants et presque tous étaient des ouvriers qualifiés. Rapidement, ils ouvrirent des commerces qui prospérèrent : boutiques de coiffeur, boulangeries, restaurants, tailleurs et autres. En l'espace de deux ans, les biens impossibles de ces Noirs montèrent à 50.000 dollars. Par la suite, des familles noires et des petits groupes de ces immigrants s'établirent dans d'autres régions de la Colombie-Britannique. C'est ainsi qu'ils ouvrirent des exploitations agricoles sur l'île de Saltspring et à Nanaimo.

Il y eut aussi des Noirs américains qui s'installèrent dans les prairies, venant principalement de l'Oklahoma, au cours de la période de la ruée vers les terres, entre 1890 et 1914. Ils participèrent à la fondation des communautés de Maidstone et de Wikie, en Saskatchewan, et de Junkins, Breton, Clyde, et Amber Valley, en Alberta. Nombreux furent ceux qui travaillèrent à cette époque à la construction des chemins de fer. De toutes ces communautés, Amber Valley est la seule qui soit demeurée à prédominance noire. Le mouvement noir vers l'Ouest aurait certainement pris plus d'ampleur s'il n'y avait eu, en 1910, l'adoption d'une loi sur l'Immigration qui autorisait la sélection des immigrants selon des critères raciaux.

Pendant les années 1920, des Noirs américains vinrent s'établir au Canada par suite des avantages que leur offraient les chemins de fer. Ils fondèrent ou agrandirent les communautés noires déjà existantes dans les grandes villes ferroviaires, comme Montréal, Winnipeg, Calgary, Vancouver et Toronto. A Montréal, les descendants de ceux qui vivaient dans le secteur de la rue Saint-Antoine forment le noyau de ce qu'on appelle les «vieilles familles» dont bon nombre des membres travaillent encore pour les chemins de fer.

Avec le temps, les communautés noires du Canada, qui sont installées ici depuis plusieurs générations, ont atteint un certain degré de stabilité. Comme les autres immigrants, ils se considèrent comme Canadiens.

Réalités présentes

A la fin des années 1960 et au début des années 1970, la population noire du Canada augmenta rapidement. Les nouveaux arrivés, venus principalement des Antilles, eurent une influence indéniable sur les Canadiens de race blanche. Dans la plupart des grandes villes du Canada, les Noirs font main-

tenant partie intégrante de la vie quotidienne. Hautement qualifiés, les immigrants occupent des postes dans la fonction publique, le commerce et l'enseignement, postes autrefois inaccessibles aux gens de leur race. Les formules toutes faites et l'indifférence des Blancs ne sont plus possibles (1).

Une tradition canadienne revivifiée

Aujourd'hui, la coupe de cheveux «afro», les tuniques appelés «dashikis», les boutiques pour les Noirs et les festivals du patrimoine, font partie intégrante de la vie des grands centres urbains du Canada. Les crèmes destinées à pâlir la couleur de la peau et les traitements pour défriser les cheveux sont maintenant dépassés. La prise de conscience et la fierté d'être noir sont devenues réalité. Elles expriment les changements qui se sont produits dans la communauté au cours des 10 ou 15 dernières années. Après plus de 100 ans passés à éviter les conflits en restant dans l'ombre, les Noirs d'aujourd'hui vantent leur différence et s'opposent aux restrictions qui les ont maintenus en état d'infériorité. Ainsi que l'indiquent les chapitres précédents, leur évolution est partiellement le fruit d'une influence extérieure, mais leur nouvelle image est avant tout le reflet d'une conjoncture authentiquement canadienne : les étincelles venaient des Etats-Unis, des Antilles, ou de l'Afrique, mais les flammes qu'elles ont provoquées sont bel et bien du pays (1).

* Note de la rédaction :

Ce supplément a été rédigé grâce aux extraits tirés du *Précis d'histoire sur les Canadiens de race noire* (1), écrit par le professeur James W. St. G. Walker de l'Université de Waterloo, ainsi que de l'ouvrage intitulé *Les rameaux de la famille canadienne* (2), édité par le Cercle du Livre en France, conjointement avec la Division du multiculturalisme, secrétariat d'Etat du Canada, en collaboration avec le Centre d'édition du gouvernement du Canada.

(1) *Précis d'histoire sur les Canadiens de race noire.*

(2) *Les Rameaux de la famille canadienne.*



démocratiquement une entreprise qu'elles opèrent et utilisent en vue de satisfaire, aux meilleures conditions possibles, des besoins et soins personnels et communautaires, on peut dire que la Caisse populaire est une coopérative dont la fonction essentielle est de collecter l'épargne de ses membres et de la redistribuer à ceux-ci, lorsqu'ils ont besoin d'argent, sous forme de crédit remboursable selon certaines conditions acceptées par eux et dans un délai déterminé, accepté aussi par eux. Cette mobilisation de l'épargne locale pour la remettre au service des membres favorise la promotion socio-économique de la communauté et le développement des milieux déjà touchés.

Les principaux buts visés par la Caisse populaire consistent à :

- faire naître et développer chez les membres le goût et la pratique de l'épargne et leur assurer des placements convenables et sûrs;
- combattre l'usure au moyen de la coopérative en favorisant l'usage prudent du crédit sous forme de prêts dont l'emploi est conforme aux intérêts des membres;
- stimuler l'esprit coopératif, à l'intérieur du territoire de la coopérative ou de la Caisse, dans les domaines commercial, industriel et agricole, par l'utilisation de l'épargne accumulée par les membres;
- procurer à ses membres une source locale de crédit et développer chez eux l'habitude de rembourser aux échéances préalablement convenues lors du dépôt de la demande de crédit;
- promouvoir la confiance mutuelle et le sens de la responsabilité en travaillant à la promotion individuelle et au développement communautaire;
- former le bon citoyen, capable de se sauver, de sauver son prochain et de sauver sa nation.

Les sociétaires de la Caisse populaire

Pour être membre d'une Caisse populaire, le postulant (de tout âge et de

tout sexe) doit signer une demande d'admission dans laquelle il donne des indications sur son identité et son consentement à se soumettre au statut de la Caisse.

Structure de l'U.R. et des Caisses affiliées

Organigramme : Les huit caisses populaires regroupées en Union régionale (U.R.) forment l'Assemblée générale de l'U.R.C.P.B. qui se réunit au moins une fois par an et élit au tiers ses dirigeants : conseil d'administration, commission de crédit, comité de contrôle. Les structures ci-après se retrouvent aussi bien à l'Union régionale qu'au niveau de chaque caisse : comité directeur, comité de crédit, comité de surveillance.

C'est l'Assemblée générale qui est l'organe souverain de la coopérative. Elle est la source de toute autorité et de tout pouvoir au sein de l'institution. Pour mener à bien les affaires de la Caisse, l'assemblée générale délègue une partie de son autorité à un conseil d'administration ou comité directeur qu'elle élit en son sein. Le rôle du

conseil d'administration est de prendre des décisions. Les statuts définissent les pouvoirs du conseil. Ils s'étendent d'une manière générale à tous les actes nécessaires à la réalisation de l'objet de la coopérative : recevoir des candidats à des emplois, nommer ou révoquer le personnel, en fixer la rémunération, prendre des locaux à bail, organiser les services et en contrôler le fonctionnement, représenter la coopérative en justice, etc.

C'est le *Comité de crédit* qui supervise tout ce qui a trait à l'octroi, à la gestion et aux remboursements des prêts consentis par la coopérative. Ce comité doit notamment :

- exiger que toute demande soit faite par écrit et mentionne les détails raisonnables sur le but de l'emprunt, la garantie offerte ou toute autre information utile;

- enquêter avec soin sur les habitudes personnelles et la condition financière de tout emprunteur afin de s'assurer de ses capacités de remboursement et du caractère utile ou productif de l'emprunt.

Le *Comité de contrôle* est le représentant permanent de l'assemblée générale et a pour fonctions :



● Préparation d'une assemblée avec les dirigeants et membres de la Caisse populaire de Polo.



— d'exercer une surveillance générale sur toutes les opérations de la Caisse populaire;

— de pouvoir examiner et au besoin critiquer en toute impartialité les décisions prises par les autres comités;

— d'examiner les opérations comptables de la caisse et de faire rapport.

Société d'intervention

La Société de Développement International Desjardins (S.D.I.D.) intervient depuis dix ans dans la région de la Bougouriba à titre d'organisme non-gouvernemental (O.N.G.), grâce au financement du gouvernement du Canada par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (A.C.D.I.).

La S.D.I.D. est une entreprise dont les actionnaires sont les institutions coopératives québécoises et plus particulièrement celles appartenant au mouvement Desjardins. Sa mission est de collaborer à l'organisation des coopératives, particulièrement de coopératives d'épargne et de crédit et celle de s'associer au développement rural des pays en voie de développement. La mission de la S.D.I.D. peut s'énoncer ainsi :

«S'associer dans les pays en voie de développement à la promotion, à la mise en œuvre et à l'autonomisation d'entreprises et d'institutions communautaires appropriées par la voie de services de recherches, d'animation et de consultations en développement rural et coopératif auprès de collectivités et d'organismes autochtones déterminés à prendre en main leur propre développement en vue de satisfaire des besoins de base (alimentation, habitation, santé, éducation, etc...) et d'accroître les revenus des individus et des familles».

Au niveau du projet d'implantation des caisses d'épargne et de crédit dans la région de la Bougouriba, le but ultime de la S.D.I.D. est «de mettre sur pied des entreprises autonomes financièrement, autonomes dans leur gestion et ayant une vie coopérative saine». C'est là tout un défi à relever.

Concernant la rentabilité des caisses et de l'Union, il est bon de souligner qu'en 1982, les caisses faisant du crédit ont supporté directement l'ensemble de leurs dépenses administratives, sauf

les salaires : (intérêts aux membres, papeterie, frais de réunion...); pour l'année 1983, en plus des dépenses décrites ci-hauts, un tiers (1/3) des salaires sera imputé directement aux dépenses administratives de ces caisses. Il en est de même pour l'Union. La situation est analysée annuellement et des décisions sont prises en conséquence.

Conclusion

A titre de conclusion, nous reproduisons une partie d'un discours de M. Denis Dabiré, directeur général de l'Union, prononcé lors du colloque de l'Université coopérative internationale, à Bobo-Dioulasso, en janvier 1982. «Depuis leur début dans les pays occidentaux, les Caisses populaires sont nées à un moment dur de l'histoire, un moment où la famine sévissait, où les ouvriers étaient maltraités, où les usuriers et les prêteurs fourmillaient et faisaient de bonnes affaires.

Les voleurs, les termites, les incendies et autres fléaux achevaient de peindre ce triste tableau. De nos jours, le mal persiste, à entendre certains intervenants au présent colloque. Il faut s'organiser, il faut se débrouiller au lieu d'attendre tout de la nation dont les possibilités limitées ne lui permettent pas de résoudre tous les problèmes posés par ses fils. Localement, certains fils ont perçu la nécessité du système D, arrachant par là quelques épines au pied de l'Etat par leurs organisations.

Outre l'importance qu'a l'épargne pour l'individu et la société, il faut noter aussi que l'épargne locale est d'une importance vitale pour la Nation. Le fait que beaucoup d'argent qui devait servir reste caché, au risque d'être détruit par les termites ou autres fléaux, n'aide pas au progrès du pays. Il y a bien sûr l'épargne de la poste et les banques, mais malheureusement, la majorité des gens ne peuvent pas y déposer leurs épargnes à cause des distances et des complications des opérations. Nous espérons que les banques ne traiteront plus la Caisse populaire de rivale, mais plutôt d'auxiliaire de taille vu les millions qu'elle récolte dans les fins fonds de la brousse et qu'elle leur reverse en partie. Je vois d'avance la réaction de certains séminaristes concernant ce dernier acte :

de deux ou plusieurs maux, il faut choisir le moindre. Auxiliaire des banques, la Caisse populaire est la protectrice de milliers d'adhérents. Elle est aussi un auxiliaire de taille pour la nation dans le domaine civique, car elle doit enseigner à ses membres à s'unir, à s'aimer, à s'entraider, à penser et à agir par eux-mêmes au lieu d'attendre que quelqu'un d'autre prenne les décisions pour eux. Cette expérience de se fier à eux-mêmes, acquise par les membres d'une Caisse populaire ou tout simplement d'une coopérative, peut servir dans bien d'autres domaines de leur vie.

De cette façon, un peuple apprend à être confiant et débrouillard, ce qui est une condition pour acquérir l'indépendance économique. Avec le temps, la coopérative peut mobiliser les ressources humaines d'un pays en apportant au peuple des méthodes pour résoudre ses problèmes. En attendant, les membres, de par les exigences de l'entraide mutuelle au sein de la coopérative, ont acquis une certaine dignité de l'individu, des aptitudes de leader, la démocratie et l'abnégation pour la cause commune. Ces mêmes qualificatifs doivent se retrouver dans toutes les formes de coopératives et de groupements villageois dignes de ce nom. Ainsi, ils seront des auxiliaires précieux de la nation qui à tout intérêt à les encourager. Un chef d'Etat africain a dit, je cite : «Le secteur rural peut et doit devenir le levier de notre développement, le point de départ de notre décollage économique». Parlant des moyens, il a dit que ce sont d'abord des hommes unis, organisés, capables d'affirmer leur personnalité. Il dit encore que maints exemples dans le monde montrent qu'il ne suffit pas d'avoir d'énormes ressources matérielles pour réussir son développement; il dit que maints autres exemples attestent, au contraire, qu'avec des ressources relativement limitées, mais une volonté inébranlable, un peuple peut transformer un désert en un pays prospère. J'ajouterai que chaque peuple a ses façons de faire qu'il ne faut pas sous-estimer. Il faut connaître le milieu, le respecter pour avoir sa confiance avant de mener l'action coopérative proprement dite. ■

Raymond ARSENAULT
Représentant de la Société
de Développement international
Desjardins



L'Afrique à l'Universiade d'Edmonton

Une présence remarquée en athlétisme

LES 12^e Jeux universitaires mondiaux d'été communément appelés 'Universiade' qui ont eu lieu du 1^{er} au 11 juillet dernier à Edmonton, capitale de la province de l'Alberta, au Canada, ont rassemblé près de 4.000 jeunes étudiants et élèves venus de 75 pays. L'Universiade est née en 1923 de la vision idéaliste d'un académicien français du nom de Jean Petitjean. Depuis, elle a beaucoup évolué pour devenir, après les Jeux olympiques, la manifestation sportive la plus importante au monde. C'est un terrain d'essai de choix pour les entraîneurs, une sorte d'anti-chambre pour tester les athlètes qui représentent leur pays dans des compétitions comme les championnats du monde et les Jeux olympiques. A une année des J.O. de Los Angeles, l'Universiade d'Edmonton aura été un laboratoire de choix pour les techniciens qui y ont eu l'occasion d'évaluer les possibilités des athlètes. L'Union soviétique avec un total de 115 médailles a terminé largement en tête suivie des Etats-Unis et du Canada, pays organisateur.

Edmonton qui a été le site de l'Universiade '83, est l'une des villes les plus cosmopolites du Canada. Sa population de 700.000 habitants compte beaucoup de Noirs et d'Asiatiques. Les Edmontoniens ont vécu intensément les jeux, ils ont communiqué avec les sportifs venus des quatre coins du monde. Il fallait voir les rues embellies de fanions, les dessins d'enfants apposés un peu partout et surtout le dynamisme des 13.000 volontaires qui n'ont, à aucun moment, perdu le sourire, malgré l'ampleur de leur travail pour se rendre compte combien cette population était collée à l'événement. En un mot, elle avait fait de l'Universiade sa propre chose, sa propre affaire.

Les observateurs également ont pu constater de visu, à quel point, à travers le sport qui est une donnée sociale très importante de notre époque, les athlètes qui étaient présents à Edmonton ont su dépasser les barrières



● Le Coureur nigérian Chidi Imoh, gagnant de la médaille d'or au 100 m.

de race, de religion et d'intérêts pour mieux exalter l'amitié et la fraternité.

A ce rendez-vous, l'Afrique n'était pas en reste. Elle y était représentée par une vingtaine de pays. Outre les compétitions sportives, elle a pris part aux manifestations culturelles avec le «kaleidoscope» qui contribua à animer, le temps des jeux, la ville d'Edmonton.

Dans l'ordre alphabétique, les pays africains suivants ont participé à l'Universiade : Algérie, Angola, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Haute-Volta, Kenya, Libye, Maroc, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Somalie, Swaziland, Tanzanie et Tuni-

sie. Malgré le coût élevé du transport de l'Afrique au Canada et des frais de participation, il y eut beaucoup plus de pays africains à Edmonton qu'à la 11^e Universiade de Bucarest, en Roumanie en 1981. La participation africaine a sans doute évolué en qualité. La preuve : c'est pour la première fois que les Africains enlèvent dix médailles, la palme revenant au Nigéria avec cinq médailles d'or, une médaille d'argent, deux de bronze, le Sénégal une médaille d'argent, de même que la Tanzanie.

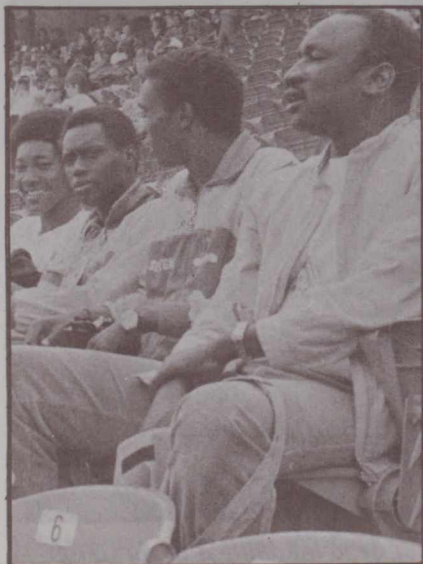
La qualité de la performance des universitaires nigériens aura suscité

Le Canada et l'Afrique



beaucoup de commentaires. C'est avec dix athlètes seulement que le Nigéria a enlevé ses cinq premières places. Avec Yussuf Alli (8,21 m en longueur), Chidi Imoh (10,33 au 100 m), Ajayi Agbebaku (17,26 m au triple saut), I. Egunike (20,41 au 200 m) et Sunday Uti (45,32 au 400 m). Dans la perspective des Jeux olympiques de Los Angeles, les performances réalisées par les Nigériens ont été sérieusement prises en compte par les entraîneurs des grands pays sportifs tels que l'Union soviétique, les Etats-Unis, le Canada et la RFA.

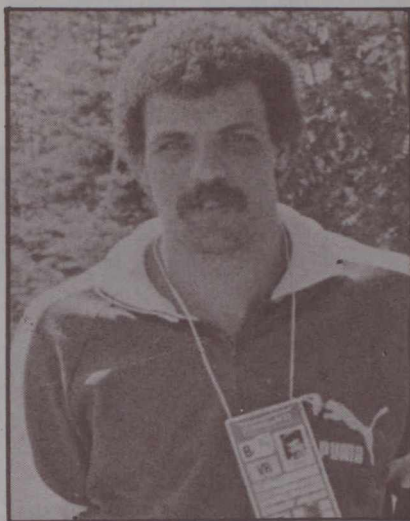
Les athlètes du Nigéria qui étudient dans des universités américaines ont des possibilités de faire davantage car ils ont l'occasion de se frotter aux meilleurs spécialistes. Les



● Quelques membres de l'équipe sénégalaise.

Tunisiens ont réussi la seconde meilleure performance africaine en athlétisme. Comme d'habitude, depuis l'épopée de leur fameux Gammoudi, les Tunisiens ont obtenu des résultats satisfaisants dans le fond et le demi-fond avec Baccouche au 5.000 m (2^e) et 10.000 m (3^e) et Alouini au 800 m (3^e).

Les deux autres pays africains qui eurent droit au podium sont le Sénégal et la Tanzanie. El Hadj Amadou Dia Bâ au 400 m haies donnait au Sénégal sa première médaille depuis l'indépen-



● Le basketteur égyptien Mohamed Soliman, 2^e meilleur marqueur.

dance dans une compétition de niveau mondial et le Tanzanien Amo Agapius rappelait au monde dans le 10.000 m où il se classa second que son pays recèle encore de grands athlètes de la trempe du célèbre Filbert Bayi.

A part l'athlétisme, les Africains présentèrent des équipes de basket. A cinq mois du championnat d'Afrique masculin d'Alexandrie, c'était l'occasion rêvée pour l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Egypte et le Sénégal qui ont les meilleurs basketteurs du continent, d'affûter leurs armes en rencontrant des formations de la valeur du Canada, de la Yougoslavie et des Etats-Unis qui terminèrent aux trois premières places. Le comportement d'ensemble des Africains fut très bon.

La Côte d'Ivoire, championne d'Afrique en titre, se classe 7^e sur un total de 21 participants au tournoi de basket. Les deux meilleurs marqueurs furent l'Angolais José Guimaraes, auteur de 241 points en sept rencontres et l'Egyptien Mohamed Soliman qui réalisa pour sa part 201 points. Ces deux excellents basketteurs devraient confirmer dans les prochains rendez-vous continentaux toutes leurs dispositions. Le tennis et la natation furent deux autres disciplines dans lesquelles on retrouva des Africains. Ces disciplines furent dominées par les Nord-Américains et les Soviétiques. L'en-

traîneur des joueurs de tennis du Sénégal en disant ceci résumait assez bien le sentiment de ses autres pairs africains : « D'Universiade en Universiade, nos joueurs progressent. Sur le plan de la technique, nos joueurs ont la même valeur que les autres. Ils se sont inclinés par manque d'expérience et de compétition, ce qui ne pardonne pas à ce niveau. Le seul moyen pour eux de se mesurer avec un maximum de chances contre les meilleurs des autres continents c'est de leur donner suffisamment de compétitions ».

En conclusion, on peut dire que, outre le fait d'avoir répondu à ce rendez-vous fraternel de la jeunesse estudiantine du monde, l'Afrique a su mesurer, par ailleurs, tout le travail qui lui reste à abattre pour se placer au diapason des continents comme l'Amérique ou l'Europe. On aura surtout retenu que l'école d'une manière générale et l'université pouvaient constituer des cadres privilégiés pour l'éveil et le développement de la pratique sportive chez l'individu. Si la leçon porte, il n'y pas de raison qu'on ne puisse voir les premiers résultats lors de la prochaine Universiade prévue dans deux ans à Kobe, au Japon. ■

Mamadou KOUME
journaliste





Le Centre multiculturel afro-québécois

Un lieu de rencontre pour les Africains et Canadiens

FONDE le 25 juillet 1978, le Centre multiculturel afro-québécois Inc, un organisme à but non lucratif, répond à certains besoins précis. Il est un lieu physique où Africains et Québécois/Canadiens se rencontrent afin d'échanger des idées et des expériences. C'est un endroit où l'Africain découvre son Afrique en rencontrant des ressortissants d'autres pays d'Afrique. Ceux-ci discutent des problèmes communs qui les touchent, ensuite, ils trouvent des solutions mutuelles — ils se parlent — et, petit à petit, ceux qui vivaient une vie solitaire sortent de leur solitude tout en développant d'autres goûts.

L'existence du Centre permet également aux non-Africains de découvrir le continent à travers les Africains immigrants qui se sont installés au Canada depuis déjà une vingtaine d'années — à travers des discussions, des rencontres et des activités communes.

Les deux groupes déjà identifiés conçoivent et réalisent des projets ensemble — atelier de percussions, de danses, film-débats, soirée-poésie, café-rencontre, sorties, souper afro-québécois mensuel, bal bis-annuel, séances d'information sur l'Afrique, festival africain annuel, groupe folklorique, accueil aux immigrants, service de formation de bénévoles — et, bien sûr, la revue «Forum-Afrique» qui est un projet réalisé en commun.

En fondant ce Centre nous avons des soucis précis à exploiter : éviter la création d'un «ghetto» africain au sein de la communauté hôte, puisque jusque là, en juillet 1978, l'éventail des associations africaines nous démontrait qu'il n'existait que des regroupements uniquement africains qui excluaient des gens de toute autre nationalité.

Mettre les gens d'origine africaine et les Canadiens/Québécois ensemble afin qu'ils puissent travailler était, pour nous, une nouvelle philosophie — une nouvelle façon d'entamer un dialogue fructueux susceptible d'éliminer l'incompréhension, les préjugés et la discrimination.



● M. Kofi Sordzi, fondateur du Centre multiculturel afro-québécois.

Deux personnes qui décident de faire quelque chose ensemble se prennent, au départ, comme deux êtres humains — au cours du travail commun, elles peuvent se découvrir simultanément, et finalement, choisir ce qui est à admirer ou à mépriser chez l'autre. C'est ainsi que nous avons entamé notre «dialogue Nord-Sud» à travers des activités socio-culturelles depuis l'été 1978.

Enfin, les principaux objectifs du Centre multiculturel afro-québécois consistent à :

— créer un Centre multiculturel où les Africains, les Canadiens et tout autre groupe ethnique peuvent se rencontrer, échanger leur expérience et promouvoir une amitié cordiale;

— faciliter l'intégration des Africains à la vie canadienne par l'organisation des activités socio-culturelles;

— renseigner les Africains nouvellement arrivés sur les services dont disposent le gouvernement et les institutions sur place;

— créer un forum où les Africains et les Canadiens peuvent se procurer des informations vitales sur l'Afrique et le Canada sans aucune obligation.

Après ce bref exposé sur ce qu'est le Centre multiculturel afro-québécois Inc, il faudrait, en même temps, saisir l'occasion pour remercier tous les anciens coopérants du SUCO, les africa-

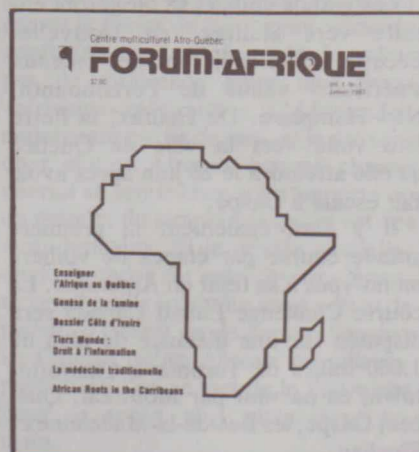
nistes, les individus, les organismes communautaires et tous ceux qui ont contribué directement à la fondation et au bon fonctionnement de notre organisation. Nos félicitations et remerciements à tous ceux qui sont fiers d'être membres de l'organisation, des gens qui mettent leur temps et talent dans la conception et à la réalisation des projets d'autofinancement. Nous tenons à souligner que certains de nos projets sont financés par le Secrétariat d'Etat, le ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec et certains grâce aux dons privés.

Enfin, il nous fait plaisir de vous présenter les membres du Comité exécutif, ceux qui, en collaboration avec les autres membres actifs, font marcher notre centre :

Nom, fonction et pays d'origine :

1. Adalakoun Victor, trésorier-adjoint (Bénin);
2. Angora Michel, directeur de projets (Côte d'Ivoire);
3. Geschlecht Joan, secrétaire-adjoint (U.S.A.);
4. Mandeville Marie, vice-présidente (Québec);
5. Samuel Dominique, secrétaire général (Ethiopie);
6. Sordzi Kofi, président et fondateur (Ghana);
7. Zackon Joseph, trésorier (Canada).

par Sordzi KOFI





Le grand anniversaire

Québec '84, le port de l'aventure et de la découverte

Lété 1984, la ville de Québec deviendra la capitale mondiale de la voile.

Du 23 juin au 24 août 1984, Québec accueillera des centaines de navires, des milliers de marins et une foule de visiteurs venus de partout pour célébrer le 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier en Amérique.

En effet, l'année 1534 marqua le début d'une épopée, celle de la mise en valeur d'un pays par des navigateurs venus d'outre-atlantique. Jacques Cartier fut suivi par beaucoup d'autres découvreurs à qui «Québec '84» veut rendre hommage.

Le rassemblement des grands voiliers traditionnels, la participation des centaines de voiliers modernes à des courses de calibre international, les fêtes populaires tenues pendant l'été 1984, cet été d'aventure et de découvertes, seront l'occasion d'une rencontre unique des cultures et des peuples. Un grand nombre de nations seront au rendez-vous.

Au printemps 1984, les navires-écologiques de nombreux pays se rassembleront sur les côtes de la France, à Saint-Malo, patrie de Jacques Cartier. Ces grands voiliers à deux, trois et quatre mâts, grésés et manœuvrés par des équipages pouvant comprendre jusqu'à 350 hommes, mettront le cap sur les Bermudes où d'autres navires, venus principalement d'Amérique du Sud, les rejoindront.

Les grands voiliers se dirigeront ensuite vers Halifax, en Nouvelle-Ecosse, où se rallieront des bateaux américains venus de Portsmouth, New-Hampshire. De Halifax, la flotte fera voile vers la ville de Québec qu'elle atteindra le 25 juin après avoir fait escale à Gaspé.

Il y aura également la première grande course par étapes de voiliers monotypes à se tenir en Amérique. La course Challenge Labatt Canada sera disputée sur une distance de plus de 1.000 milles de Toronto à Charlotte-town, en passant par Montréal, Québec, Gaspé, les Iles-de-la-Madeleine et Shediac.

Le vieux port, la ville de Québec et ses environs offriront une ambiance unique pendant tout l'été 1984. La ville accueillera des activités théâtrales, un festival de films de la mer et des spectacles de groupes culturels, nationaux et internationaux. Un grand pa-

villon sera le carrefour fascinant de la science et de la technologie de l'eau où le public pourra s'initier à la météorologie, découvrir l'énergie hydraulique et expérimenter les techniques anciennes et nouvelles de la navigation à voile.





Témoignage...

Un entretien avec Jean-François Somcynsky

M. Jean-François Somcynsky, directeur adjoint de l'Afrique francophone et du Maghreb au Ministère des Affaires extérieures du Canada, est à la fois économiste et homme de lettres. Né le 20 avril 1943, il a publié, depuis 1966, neuf ouvrages de fiction tout en assumant diverses fonctions à l'administration centrale et à l'étranger. Il a occupé, entre autres, les postes de troisième et deuxième secrétaire - à Buenos Aires (1973-75), où il remplissait les fonctions d'attaché culturel, et celui du premier secrétaire et consul à Dakar (1977-80), où il a dirigé le programme d'aide au développement.

C.A. : Vous venez de publier un roman, *Vingt minutes d'amour* dont l'action se passe en Afrique.

M. Somcynsky : Il a aussi été écrit à Dakar, où j'ai vécu de septembre 1977 à janvier 1980. Depuis 1968, j'ai séjourné à plusieurs reprises dans une quinzaine de pays africains, pour des raisons professionnelles qui n'ont rien à voir avec l'écriture.

C.A. : Qu'est-ce que cela a donné, sur le plan littéraire ?

M. Somcynsky : Des lieux d'écriture et des lieux d'action. Dans le roman que vous avez cité, deux personnages, des Nord-Américains, se rencontrent à Dakar et se retrouvent à Nouakchott pour y vivre leurs vingt minutes d'amour. Ça aurait pu se passer n'importe où. Une femme, un homme, une chambre d'hôtel...

C.A. : Mais ça se passe en Afrique, comme le tiers des nouvelles de votre recueil *Peut-être à Tokyo* (Sherbrooke, éditions Naaman, 1981). Cela est un peu spécial dans la littérature canadienne. Vos séjours en Afrique ont marqué non pas un, mais plusieurs de vos ouvrages.

M. Somcynsky : C'est vrai. Dans ce recueil, on trouve le désert, la sécheresse dans le Sahel, des îles de l'Océan indien, des villes africaines, les plages de la Casamance. Mais j'y vois surtout les rêves qu'on peut faire sur l'amour, le désir, la mort, le temps, et qui ne



s'accrochent que par hasard à la géographie.

C.A. : Ils s'y accrochent quand même. Comment voyez-vous l'influence africaine dans votre œuvre ?

M. Somcynsky : L'an prochain, je publierai un roman, *La frontière du milieu*. C'est plein de personnages négro-africains, Touaregs, Libanais, Européens expatriés, mais ils sont imaginaires, comme le pays où l'action se déroule. Les éléments de la guerre civile qui sert de cadre au roman, je les ai puisés aussi bien dans des guerres africaines que dans les guerres asiatiques ou latino-américaines. Mon roman traite de l'étrange folie de la guerre, et d'un individu face au chaos, et il aurait pu se passer sur un autre continent. Je prends des images, ici et là... Les images sont africaines, mais les thèmes sont universels.

C.A. : La présence africaine se situe donc avant tout au niveau du décor.

M. Somcynsky : Pas seulement. Dans mon roman *Un baobab rouge*, qui paraîtra plus tard, mes personnages, canadiens ou africains, sont engagés dans un projet de coopération, ce qui établit entre eux des liens particuliers. L'histoire d'amour du roman aurait pu se passer n'importe où, mais le reste de l'intrigue est marqué par la réalité sénégalaise. Plus précisément, par le monde que j'ai connu, celui des coopé-

rants canadiens en Afrique. Je ne prétends pas parler de l'Afrique profonde, mais de ce qu'un étranger peut y voir.

C.A. : Vos séjours en Afrique ont finalement influencé le contenu même de plusieurs de vos livres.

M. Somcynsky : Oui, parce que je parle de ce que j'ai vécu, et j'ai vécu en Afrique des choses assez profondes ou intéressantes pour alimenter des nouvelles, des poèmes et des romans. Mais ne dérapons pas. Je m'attache à ce qui se passe au niveau de la conscience. Je porte parfois un boubou, et je m'y sens à l'aise, mais cela ne me rend pas africain.

C.A. : Peut-on quand même trouver dans vos ouvrages des traces de la culture africaine ?

M. Somcynsky : J'ai toujours apprécié l'art noir, mais je n'en fais évidemment pas. Quant aux autres aspects de la culture — les mœurs, la façon d'organiser sa vie, les valeurs diverses attachées à des actes ou à des comportements —, j'en ai trouvé les différences avec les nôtres plutôt superficielles, même si je les utilise parfois à des fins anecdotiques. L'homme, à travers le monde, est toujours semblable à lui-même. On vit bien différemment en Afrique qu'au Canada, mais les choses majeures sont les mêmes : on travaille bien ou mal, on s'entend ou on ne s'entend pas avec ses voisins, on satisfait certains désirs et on reste aux prises avec les autres, bref, on finit par passer le temps de façon plus ou moins confortable ou inconfortable. Je ne fais pas de différence entre mes livres «africains» et les autres. L'Afrique fait maintenant partie de moi, et je me sens chez moi en Afrique, comme chacun devrait se sentir chez soi n'importe où au monde, du simple fait qu'on est des êtres humains. Si je devais souhaiter quelque chose au sujet de mes livres, ce serait qu'ils soient lus avec autant de plaisir, d'intérêt ou de compréhension au Canada qu'en Afrique ou ailleurs, partout où l'on se sert de la littérature pour se sentir plus pleinement humain. ■



Le Canada et l'Afrique



Premier vol du Dash 8

Dernier-né de la société de Havilland Canada sur le marché des avions d'affaires et de transport commercial de troisième niveau, le Dash 8 vient d'effectuer un premier vol couronné de succès, aboutissement de trois années d'étude, de conception et de fabrication.

Ce sont deux vétérans, les pilotes d'essai Bob Fowler et Mick Saunders, qui ont effectué ce premier vol, d'une durée de 90 minutes, le 20 juin 1983. Tous les résultats obtenus étaient conformes aux paramètres prescrits. Le capitaine Fowler avait également participé aux premiers vols du Turbo Beaver, du Buffalo, du Twin Otter et du Dash 7, autres réalisations de la société de Havilland. Quant au capitaine Saunders, il avait fait équipe avec le capitaine Fowler aux commandes du Buffalo, du Twin Otter et du Dash 7.

Les pilotes ont procédé à divers essais, dont des essais statiques longitudinaux, des glissements sur l'aile, des dérapages et des vérifications de la poussée asymétrique, qui ont tous été concluants.

Ce premier vol, qui devait initialement avoir lieu le 30 juin, marque le début d'un programme de certification d'une durée de 1.600 heures qui doit prendre fin en août 1984.

NOTEZ BIEN :

La date limite d'envoi du premier concours de photographies Canada-Afrique, annoncé dans le numéro 17 (juillet 1983) de notre revue, a été reportée au 30 décembre 1983. Nous rappelons que ce concours est ouvert à tous les ressortissants des pays africains ainsi qu'aux Canadiens résidant dans ces pays. Les photographies peuvent être envoyées à l'Ambassade du pays de résidence ou directement à la revue : *Le Canada et l'Afrique*, BP 3373, Dakar (Sénégal).

1^{er} prix : 400 dollars canadiens

2^e prix : 200 dollars canadiens

3^e prix : 100 dollars canadiens

Ne manquez pas de participer à ce concours !

Montréal, siège de l'Institut international de formation des cadres en aéronautique

Montréal abritera le siège du nouvel Institut international de formation des cadres en aéronautique qui sera créé dans quelques semaines, soutient le magazine hebdomadaire montréalais *La Presse Plus* dans son édition du 16 avril 1983. L'Institut en question pourra accueillir de trois à quatre cents administrateurs d'aéroports et de transporteurs aériens des pays du Tiers monde et aura la mission de parfaire leurs connaissances en techniques aéroportuaires. Il sera financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le gouvernement canadien et les Nations Unies par le biais de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Les universités McGill, Laval et de Montréal, les fabricants montréalais de matériel de transport aérien et la société Air Canada, entre autres, seront appelés à participer à ce projet pédagogique d'importance.

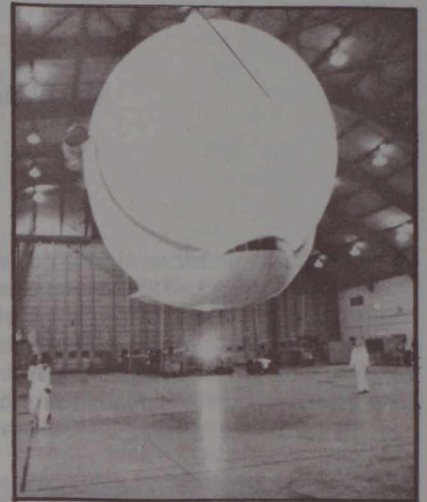
La création de cet Institut à Montréal viendra confirmer l'importance de cette ville comme centre mondial du transport aérien. Déjà deux organismes internationaux y ont leurs sièges : l'Association du transport aérien international (IATA) qui regroupe plus de 140 transporteurs et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qui compte 150 pays dans ses rangs.

LTA-20-1 :

une réalisation Van Dusen

Malgré les rapides progrès que l'industrie aérospatiale traditionnelle continue de faire dans la conception des aéronefs, elle n'arrive toujours pas à répondre à la demande de gros porteurs (20 à 100 tonnes) à décollage et atterrissage verticaux.

Combinés aux frais de combustible et d'exploitation rapidement croissants des aéronefs conventionnels, la persistance de la demande pour ce genre d'aéronef a ramené l'attention sur les qualités de gros porteurs des véhicules plus légers que l'air du genre de ceux



● LTA-20-1 : une réalisation Van Dusen.

que l'on construisait au début des années 40.

Van Dusen a conçu et testé un véhicule plus léger que l'air, dont les possibilités de desservir le marché du transport par gros porteur de 60 milliards de dollars sont uniques.

Conçu initialement pour surmonter les difficultés de ballastage et de maniabilité avec lesquels se débattaient les premiers ballons dirigeables, cet aéronef est d'une conception radicalement différente de celle de ses prédécesseurs. Désigné sous le nom de LTA-20-1, il possède une enveloppe sphérique et une nacelle rigidement fixée à un essieu traversant l'axe horizontal de la sphère. Les moteurs placés aux extrémités de l'axe peuvent être déplacés de l'horizontal à la verticale pour assurer un décollage et un atterrissage verticaux. Commandés individuellement, ils peuvent également diriger le véhicule en avant ou en arrière. Différent de la forme de cigare de ses prédécesseurs, la forme sphérique du LTA-20-1 lui permet de tourner rapidement et de manœuvrer à la manière d'un hélicoptère.

Contrairement aux autres appareils, cet aéronef peut évoluer avec précision malgré des conditions extérieures défavorables (rafales, etc.) et offrir également une structure extrêmement solide.

La revue «Le Canada et l'Afrique» peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de l'une des ambassades du Canada. Nos lecteurs sont invités à nous faire connaître leurs critiques sur le contenu de cette publication.

Imprimé aux N.I.S. Dakar - Rte du Service Géographique - Hann

Rédacteur en chef : Mme Outi-Kaarina BADJI

Directeur de publication : Jean OUELLET